



# FLASH INFO OPÉRATIONNELLE

Groupement Opérations

OBJET :

**INTOXICATION AU SNIPER 1000 EC DDVP®**

21 décembre 2023

RT

## DESTINATAIRES :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> PCASDIS                 | <input checked="" type="checkbox"/> Chefs de site            | <input checked="" type="checkbox"/> Chefs d'agrès 1 équipe |
| <input type="checkbox"/> DDSIS                   | <input checked="" type="checkbox"/> Chefs de colonne         | <input checked="" type="checkbox"/> Chefs d'équipe         |
| <input type="checkbox"/> DDASIS                  | <input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe          | <input checked="" type="checkbox"/> Équipiers              |
| <input checked="" type="checkbox"/> Médecin-chef | <input checked="" type="checkbox"/> Chefs d'agrès tout engin | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : CMIC / CODIS   |

## INITIATIVE DU FLASH :

Une recrudescence de cas d'intoxications volontaires (suicide) et involontaires en Île-de-France par un insecticide neurotoxique illégalement importé en France (SNIPER 1000 EC DDVP®) peut conduire les sapeurs-pompiers à être accidentellement exposés.

Ce flash a pour vocation de faire le point sur ce type d'intoxication et de proposer une conduite à tenir adaptée en présence de SNIPER 1000 EC DDVP®.



### Le contexte national



En mai 2023 était signalée aux Centres AntiPoison l'intoxication grave d'un nourrisson par ingestion du tiers d'un flacon de SNIPER 1000 EC DDVP®, un insecticide interdit en France. La famille s'était procuré le produit sur un marché au nord de Paris.

Une récente enquête réalisée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 30 juin 2023 montre que ces intoxications (206 personnes intoxiquées) sont en nette recrudescence, probablement liées au phénomène d'infestation par les punaises de lit au sein des ménages, largement relayé par les médias.

### Le contexte local

3 cas récents d'intoxication ont été recensés dans les Yvelines. La proximité de notre département avec Paris et la Seine-Saint-Denis fait craindre des risques d'exposition accidentelle lors de futures interventions par les sapeurs-pompiers (75 % des cas d'intoxication ont lieu en Île-de-France).

DÉPARTEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE	NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS	NOMBRE DE CAS
Île-de-France	127	160
Seine-Saint Denis	45	53
Paris	25	28
Essonne	18	26
Val-de-Marne	12	23
Hauts-de-Seine	10	12
Seine-et-Marne	6	7
Val d'Oise	8	8
Yvelines	3	3

### Description du produit

Face à la difficulté à éradiquer les **organismes nuisibles** (cafards et punaises de lit), certaines personnes ont recours à des produits interdits qu'elles peuvent trouver aisément sur internet, sur des marchés, dans certaines supérettes ou importés depuis l'étranger.

Parmi eux le SNIPER 1000 EC DDVP® est un insecticide contenant du dichlorvos qui est une substance appartenant à la famille des **organophosphorés** dont l'usage comme **insecticide** a été interdit en France en 2013. Devant le nombre croissant d'intoxications au SNIPER 1000 EC DDVP® dont certaines peuvent s'avérer très graves voire létales, il convient de prendre en compte les risques liés à l'exposition accidentelle à ce produit par les primo-intervenants au cours d'interventions de secours à personne.

### Symptômes

Parmi les principaux symptômes, on relève des manifestations :



- ✓ Respiratoires (toux, dyspnée) ;
- ✓ Digestives (vomissements) ;
- ✓ Neurologiques (céphalées, vertiges, coma).

**Les voies de pénétration sont multiples** : par inhalation (si fumigation), par contact cutané et par voie orale.

## Conduite à tenir

La présence de symptômes non expliqués doit susciter un questionnement explicite sur l'emploi de cet insecticide ou tout autre produit chimique. Devant toute suspicion d'intervention impliquant ce type d'insecticide, il convient d'appliquer spécifiquement ces consignes :

### Réaction immédiates :

- **En cas d'ingestion ou d'exposition cutanée** : faire équiper le VSAV d'une combinaison de protection, lunettes, masque FFP3, gants, surchaussures afin d'éviter un transfert de contamination et d'extraire la victime hors de la pièce en attendant sa prise en charge ;
- **En cas de fumigation** : engagement sous ARI ;
- **Isoler la pièce** et réaliser un périmètre de sécurité interdisant l'accès ;
- Limiter les déplacements afin d'éviter un éventuel transfert de contamination.

### Demande de renfort :

- **SAMU** : transmettre un bilan et demander l'engagement d'une équipe médicale (il existe des antidotes contre ce type d'intoxication) ;
- **CODIS** : demander l'engagement d'un FPT et de la CMIC en renfort pour réaliser des prélèvements et analyses (surfaces, air) afin d'évaluer une éventuelle contamination ;
- En cas de suspicion de SP intoxiqué, demander systématiquement l'engagement d'un VLI et du GDmed.

### Pour aller plus loin

[Fiche toxicologique du dichlorvos \(INRS\)](#)

### Références

[Rapport d'étude de toxicovigilance Octobre 2023 - Expositions au produit SNIPER 1000 EC DDVP® - Analyse des cas enregistrés par les centres antipoison \(de janvier 2018 à juin 2023\)](#)

<b>REDACTEUR :</b>	Pharmacien lieutenant-colonel Vivien VEYRAT	<b>VALIDATION :</b>	Commandant Rémy SCHOULEVITZ
--------------------	---	---------------------	-----------------------------